



PARC AGRIVOLTAÏQUE
De Bennac

SYNTHÈSE DU PROJET

DE PARC AGRIVOLTAÏQUE DE BENNAC

Commune de Rebourguil

Communauté de communes de Monts Rance et Rougiers



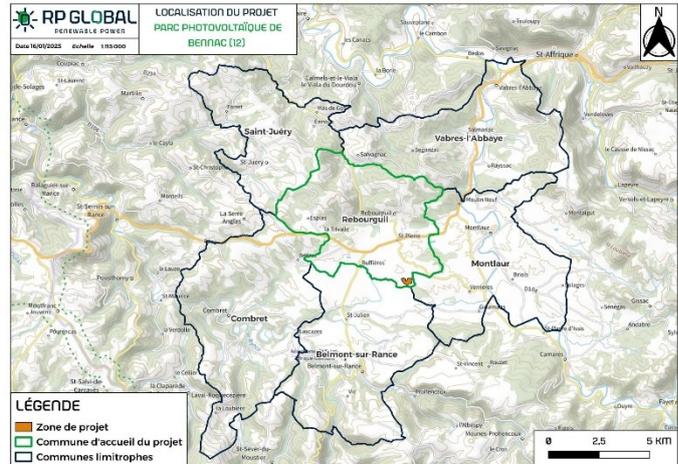


INTRODUCTION

RP Global, développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité issue des énergies renouvelables, prévoit l'aménagement d'un parc agrivoltaïque avec un propriétaire d'une exploitation familiale à Rebourguil sur le lieu-dit Bennac.

Zone d'étude initiale	~60 ha
Zone d'implantation potentielle - clôturée	~25 ha
Surface équipée de panneaux	18.3 ha
Puissance électrique installée prévue	~12 MWc
Nombre de foyers alimentés en électricité	8300

LA SITUATION ET LE CHOIX DE LOCALISATION



SOMMAIRE

LES OBJECTIFS.....	2
LA SITUATION ET LE CHOIX DE LOCALISATION.....	2
LES CARACTÉRISTIQUES.....	2
LE PROJET AGRICOLE.....	2
LA PUISSANCE PROJETÉE.....	3
LES IMPACTS POTENTIELS.....	3
LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	3
LES ÉQUIPEMENTS CRÉÉS ET AMÉNAGÉS.....	3
LES BÉNÉFICES.....	3
LE CALENDRIER DES ACTIONS DE CONCERTATION.....	4

LES OBJECTIFS

- Créer un projet agrivoltaïque, combinant une activité agricole principale à une activité de production énergétique secondaire**
- Améliorer le rendement agricole d'une surface agricole utile à faible intérêt agronomique**
- Accompagner le développement des objectifs de la transition énergétique**
- Permettre la transmission de l'exploitation sur le long terme**

LES CARACTÉRISTIQUES

- Une seule zone d'étude (centre) est retenue pour l'implantation du projet au regard de sa compatibilité avec la pratique agricole, les enjeux environnementaux, physiques et humains, le risque incendie et une bonne intégration paysagère. Il s'agit de la plus proche du bâtiment d'exploitation sur une surface d'environ 25 hectares (ha).
- Choix d'une technologie fixe, compatible avec la pratique du pâturage et du fauchage, l'orientation des pratiques agricoles sur les terrains et la topographie du site.

LE PROJET AGRICOLE

- 1 agriculteur propriétaire-exploitant engagé dans les énergies renouvelables (EnR) par l'équipement complet des toitures de ses bâtiments d'exploitation, soucieux du changement climatique et du devenir de son exploitation.
- Elevage ovin allaitant convertible vers ovin laitier.
- Taille du cheptel : 150 brebis allaitantes de races : Lacaune, Rouge du Roussillon, Blanche du Massif-Central ou Suffolk.
- Pâturage tournant dynamique.
- Reproduction Insémination biannuelle.
- Production céréalière et fourragère pour de l'autoconsommation alimentaire.



LA PUISSANCE PROJETÉE

Environ 12 MWc.

LES IMPACTS ESTIMÉS

Une logique d'évitement et de préservation de l'Environnement a été appliquée pour préserver les surfaces et les espèces à enjeu.

2 zones (nord et sud) ont été exclues pour concentrer l'implantation du projet sur la zone centrale afin d'éviter les impacts du projet sur la présence des boisements, de flore et faune, des chiroptères, des oiseaux et rapaces, du mitage paysager.

Le projet est le résultat d'une analyse précise des enjeux qui a permis une limitation des impacts du projet sur son environnement afin de limiter au maximum les impacts résiduels.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le projet prévoit un accompagnement agricole de l'exploitation en phase de travaux sur de la perte potentielle de production de fourrage et de mise à l'herbe du troupeau.

Un accompagnement collectif de la filière agricole sera également proposé dans le cadre du projet agricole.

LES ÉQUIPEMENTS CRÉÉS ET AMÉNAGÉS

Les équipements spécifiques aménagés dans le cadre du projet agricole s'orientent vers de la mise à disposition de petits équipements agricoles : clôture ovine mobile, abreuvoirs ou tonne à eau.

Le projet photovoltaïque met à disposition une clôture périphérique de 2 m de haut sécurisée, entourant une piste de 5 m de large. La clôture sera entrecoupée de plusieurs portails et portes à ovin. En son sein, l'outil agrivoltaïque sera installé au profit de l'exploitant. Il se compose d'éléments techniques tels que : des

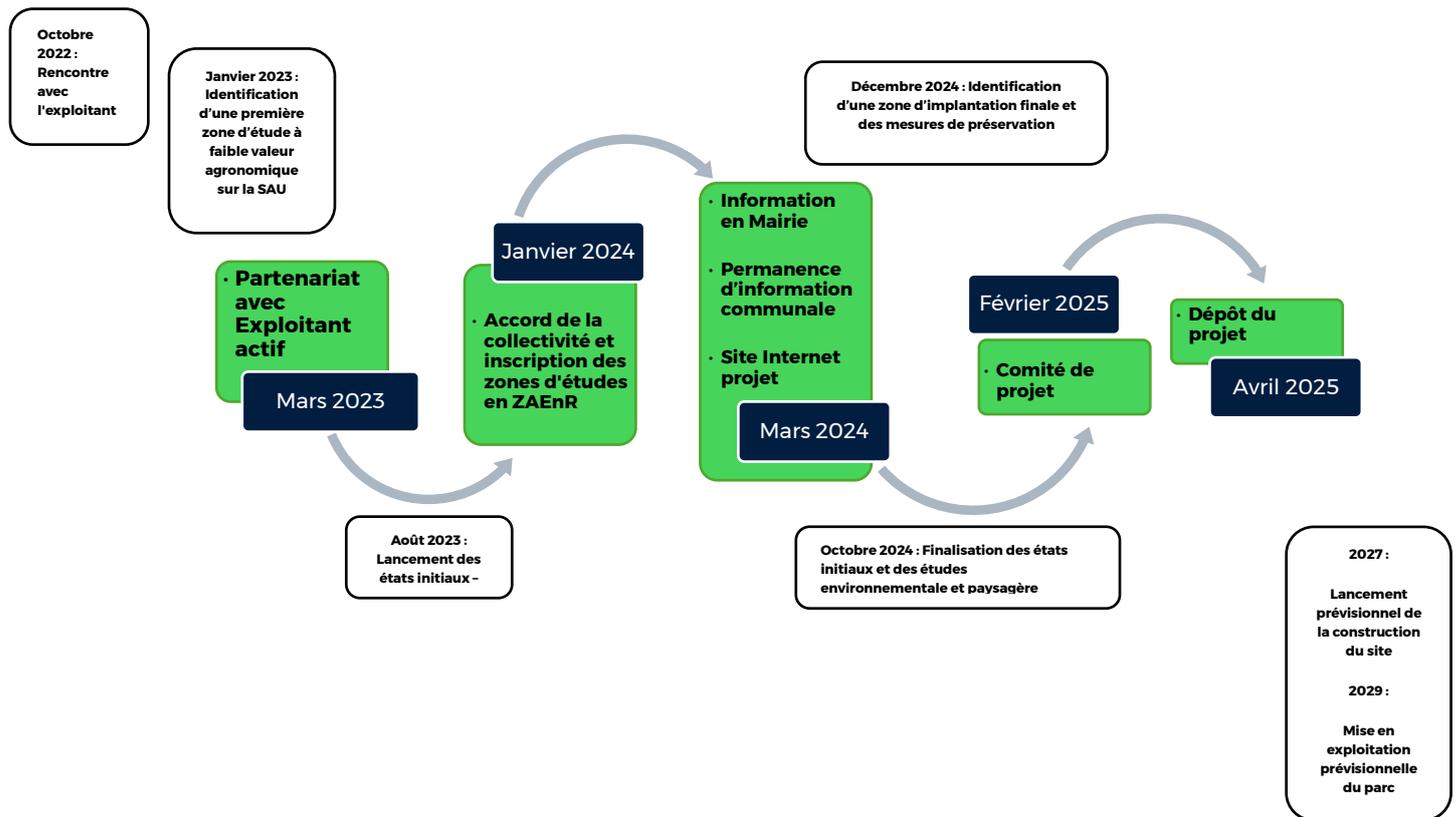
structures acier, des panneaux solaires, des postes de transformations et onduleurs, un poste de livraison. Une ou plusieurs citernes incendies seront installés au profit du SDIS12.

LES BÉNÉFICES

- **Financiers** : des retombées fiscales annuelles sont associées à la mise en place du projet à travers plusieurs leviers :
 - Au profit de la commune :
 - L'IFER (Impôt sur les entreprises forfaitaires de réseaux) = 7 000 € / an
 - La TFPB (Taxe Foncière sur les Priorités Bâties) = 7 275 € / an
 - Au profit de la Communauté de communes :
 - L'IFER = 17 708 € / an
 - La TFPB = 994 € / an
 - La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) = 2 466 € / an
 - La CFE (Cotisation sur la Valeur des Entreprises) = 8 770 € / an
 - Au profit du Département
 - L'IFER = 10 625 € / an
 - La CVAE = 2 187 € / an
- **Transition énergétique** : le projet de Bennac inscrit le territoire communal et intercommunal dans les objectifs de la transition énergétique par la production d'une électricité propre et locale.
- **Appui à l'agriculture** : appui et maintien de la filière ovine, intégration de solutions innovantes pour palier certains aléas climatiques (sécheresses, grêle ou gelées sévères), outil de transmission de l'installation.
- **Mesures d'accompagnement** : décrites ci-dessus.
- **Partenariat** : 30 ans minimum d'engagement avec la société d'exploitation.



LE CALENDRIER DES ACTIONS DE CONCERTATION



Pour plus de renseignements :

Christelle PAGÈS :
Par e-mail à : c.pages@rp-global.com
Par téléphone au : 06 18 97 52 22

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité issue des énergies renouvelables, depuis plus de 30 ans. Nous sommes spécialisés dans les projets éoliens, solaires et hydroélectriques.
En savoir plus : www.rp-global.com